

Envoi par courrier et par télécopieur : 418 673-7205

6213-01-001

Québec, le 2 mars 2012

Monsieur Steeve Lemyre
MRC Le Fjord du Saguenay
Coordonnateur à l'aménagement du territoire
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la
région administrative de la Côte-Nord
Question complémentaire du 2 mars 2012 (DQ23, N° 5)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet la question complémentaire suivante dont la réponse est attendue le **7 mars prochain**.

Question 5

En réponse à la question 4 du DQ17 (voir votre réponse au DQ17.1, page 3) vous réferez à la zone 20-3F. Par contre les usages permis correspondent plutôt à la zone 20-4C. Selon votre tableau à la page 22, cela nous semble contradictoire. Par ailleurs, est-ce qu'une zone 20-3f peut également permettre des secteurs de conservation malgré ce que votre tableau semble indiquer ? Pourriez-vous préciser ce qu'il en est.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission